



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du mardi 28 juillet 2026 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Chambre des Territoires)

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 28 juillet 2026, à 10 heures**, en présentiel dans la salle des délibérations de la Chambre des Territoires, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

- I- Intervention de la Présidente de l'Ordre des architectes, présentation du « Manifeste réhabilitation »**
- II- Adoption du projet de procès-verbal de la réunion plénière du mardi 23 juin 2026 ;**
- III- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :**
 - 3.1 – *Projet d'avis 2026-08* relatif à la Convention cadre de partenariat Etat - Collectivité de Corse - ERILIA - Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - Rénovation du parc social ;**
 - 3.2 - *Projet d'avis 2026-09* relatif aux Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) ;**
 - 3.3 – *Projet d'avis 2026-10* relatif à l'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2026/2027 ;**
 - 3.4 – *Projet d'avis 2026-11* relatif au Programme de soutien de l'économie corse "risilienza, territorii è inginieria finanziaria" ;**

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Votants : 42
NPAV : 1 (SANTONI.P)
Abstention : 1 (DUBREUIL-VECCHI.H)
Pour : 40

3.5- *Projet d'avis 2026-12* relatif à la Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec les compagnies Corsica Linea et La Méridionale ;

3.6 – *Projet d'avis 2026-13* relatif au rapport Vers un nouveau modèle d'urbanisation et de gestion de la ressource foncière : intégration dans le PADDUC de la trajectoire de sobriété foncière de la Corse.

IV- Autosaisine transport-rapport sur les transports externes ;

V- Projet de délibération portant modification du règlement intérieur, titre 14 ;

VI- Projet de délibération portant organisation d'une rencontre-débat « le travail autre » ;

VII- Questions diverses.

Étaient présents (37) :

Christian ANDREANI, Antoine BATTESTINI, Michèle BIAGGI, Jean BRIGNOLE, Marc-Antoine CAMPANA, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Alexandra CESARI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Laetitia CUCCHI-GENOVESI, Jean DAL COLLETO, Joseph DONINI, Franco FARSETTI, Dominique FEDERICI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Fabien MINEO, Anthony NAPOLI, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Pat O'BINE, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Olivier SIMONPIETRI, Jean-Dominique SUSINI, Paul TOMINARO, Stefanu VENTURINI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (11) :

Véronique ACKER-CESARI (*Pouvoir à Jean-Pierre CLEMENTI*), André ANGELETTI (*Pouvoir à Denis LUCIANI*), Michèle BARBE (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Frédéric BENETTI (*Pouvoir à François CASABIANCA*), Gêrôme BOUDA (*Pouvoir à Jean-Pierre GODINAT*), Pasquale BRASSET (*Pouvoir à Laura NOBILI*), Hyacinthe CHOURY (*Pouvoir à Jean DAL COLLETO*), Xavier D'ORAZIO (*Pouvoir à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*), Hélène DUBREUIL-VECCHI (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Pierre SANTONI (*Pouvoir à Christian NOVELLA*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse, demande à Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI, de procéder à l'appel des conseillers. Après constatation du quorum (37 présents à l'ouverture de séance), la Présidente précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis la Présidente entame la séance :

*« Care culleghe,
Cari cullegghi,
Saluta à tutti,*

C'est avec une grande tristesse que j'ouvre aujourd'hui cette séance plénière. J'ai été comme beaucoup d'entre nous qui l'avons côtoyé, bouleversée par le décès de Patrice Bossart survenu brutalement lundi dernier.

Et c'est avec une immense peine que je vais évoquer Patrice qui était devenu pour moi un ami proche ; il aura été une figure emblématique qui aura marqué de son empreinte la vie sociale de notre île.

Il a porté tout au long de sa vie, avec conviction, des luttes syndicales, sociales et politiques, plaçant au cœur de son engagement la dignité humaine, la justice sociale et l'émancipation de tous : éducateur à la Falep, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, Secrétaire Général de la CGT du Pumont, il était aussi Président de la CPAM et exerçait des responsabilités importantes au niveau national ; nous avions d'ailleurs accueilli au début du mois de juin, une réunion de la CNAM qu'il avait organisée, où nous l'avions trouvé affaibli par la maladie mais toujours plein d'énergie militante.

Son action s'est inscrite en permanence dans la défense des plus fragiles, des travailleurs, dans les combats pour la réduction des inégalités et pour l'avènement d'une société plus juste, plus solidaire, plus inclusive.

Au CESEC dont il a été un membre actif, Président de la commission du développement économique de 2018 à 2024, son investissement a été constant et d'une grande valeur prospective.

Ses interventions précises et passionnées, mais ouvertes au dialogue et à la conciliation, rappelaient toujours la primauté de l'humain dans nos réflexions.

Il était toujours attentif aux autres et animé par un sens exigeant de l'intérêt général et du bien commun ; nous nous souviendrons d'une personnalité profondément humaine, généreuse (sans être dépourvue d'humour).

Nous l'avons tous apprécié, je crois, et il va nous manquer.

Les valeurs qu'il a défendues et qu'il nous laisse en héritage continueront à nous inspirer.

A sa famille, en particulier à sa fille, à ses proches, à ses camarades, nous adressons nos pensées les plus sincères et nos condoléances émues.

En sa mémoire et en hommage, je vous demande d'observer une minute de silence. »

A l'issue de cette minute de silence, **la Présidente** souhaite la bienvenue à Joseph DONINI pour le CPIE de Corte ainsi qu'à Olivier SIMONPIETRI qui représente les associations et sociétés archéologiques et les associations de protection et mise en valeur du patrimoine architectural et monumental puisqu'il est président de l'association « Fighjula i Petri », parmi les Conseillers au CESEC de Corse.

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour, qui débute par l'intervention de Sylvia GHIPPONI qui va effectuer une présentation du manifeste de la réhabilitation : en effet, cette dernière assure, depuis 2021, la présidence de l'Ordre des Architectes avec qualité et implication. Elle est, de plus, très engagée, active, et attentive à l'égalité femmes/hommes au sein de la profession d'architecte. Ce manifeste résonne avec les convictions du Conseil, et met en lumière la valeur écologique et patrimoniale de la rénovation, car face aux urgences, la réhabilitation est devenue une nécessité impérieuse partagée. En outre, l'affirmation de la nécessité de mettre toutes les parties prenantes autour d'une table pour penser la ville de demain est aussi une conviction exprimée dans tous les travaux menés par le Conseil, une préoccupation importante car la réhabilitation ne peut être réduite à un simple enjeu technique mais doit plutôt être envisagée comme un projet de transformation urbaine et sociale. Enfin, dans ce contexte, la présence et la place de l'architecte dans ce dispositif sont primordiales.

Puis **la Présidente** cède la parole à Sylvia GHIPPONI.

1/ Intervention de la Présidente de l'Ordre des architectes, présentation du « Manifeste réhabilitation »

Sylvia GHIPPONI débute son intervention en soulignant l'intérêt de rencontrer le CESEC de Corse pour porter, avec l'ensemble des autres signataires, la voix de la réhabilitation.

Ce manifeste, déjà été signé par divers signataires, notamment 17 conseils régionaux de France, est un document qui, à l'origine, a été porté par le conseil de l'ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Il est destiné à être partagé et adopté par l'ensemble des acteurs ; c'est donc dans ce cadre que la signature a été organisée à Ajaccio en janvier avec 9 partenaires :

- la Collectivité de Corse,
- l'AUE,
- le CAUE de Corse
- la maison de l'Architecture de Corse,
- le syndicat de l'Union des Architectes de Corse,
- l'union nationale des géomètres-experts
- la Chambre régionale des notaires de Corse,
- et la CAPEB 2A et 2B.

Puis, une 2^{ème} séance de signature a suivi en avril dernier, à LUGO DI NAZZA, en présence de Monsieur le maire, qui porte le projet de réhabilitation d'une maison, ainsi que de l'Université de Corse, de l'Ecole d'ingénieurs Paoli Tech, de l'AFPA Corsica et du GIRTEC, acteur important puisqu'il participe à résoudre un certain désordre foncier.

Enfin, une 3^{ème} séance s'est déroulée à Venaco, lors de la journée annuelle avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Corse et la Fondation du patrimoine Corse ; et aujourd'hui ici, en présence des membres du CESEC de Corse.

Dans les prochaines semaines, il est prévu de signer ce document avec des maires et des présidents de communautés de communes ; pour sa part, M. CICCOLINI, président de l'Association des maires de Corse-du-Sud signera ce manifeste lors du congrès qui se déroulera fin octobre ; en outre, une rencontre avec le nouveau président de l'Association des maires de Haute-Corse est prévue.

Ce manifeste sera proposé aux maires et présidents de communautés de communes, à l'instar de ceux qui l'ont déjà paraphé comme Oléron, Bordeaux, La Rochelle, Périgueux, Limoges métropole, Grand Poitiers, Aulnay-sous-Bois, Grand Paris sud et l'Association des maires d'Ile-de-France, et d'autres encore.

Cette vague de fond participera à la réaffirmation de l'importance de la réhabilitation, qui ne peut plus être une option face aux urgences écologiques, sociales et sociétales. La réhabilitation doit être considérée comme un acte architectural d'intérêt public au même titre que la construction, consacrée par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977, qui doit être protégée et doit évoluer.

Ce manifeste a pour but de définir un cadre commun pour faire évoluer le cadre législatif et défendre la qualité architecturale des réhabilitations en région, dans les territoires mais aussi au niveau national ; c'est le travail porté par l'Ordre national des architectes et l'Etat.

La réhabilitation représente toutes les interventions sur l'existant qui englobent plusieurs pratiques complémentaires à plusieurs échelles : à la fois la rénovation, la restauration, la réutilisation ou la transformation et cela peut être aussi l'extension, la surélévation, englobant également la petite densification (ZAN).

Aujourd'hui, un ralentissement des projets est constaté et il va falloir accélérer, dans le sens de la réhabilitation, qui répond à des enjeux multiples :

- patrimoniaux pour préserver l'identité historique et culturelle des villes, des savoir-faire et des constructions tout en leur donnant une nouvelle vie, du patrimoine remarquable ou du quotidien ;
- paysagers pour préserver la nature, la végétation en place, la pleine-terre, la perméabilité des sols, la biodiversité et l'agriculture avec des enjeux d'autonomie alimentaire ;
- environnementaux pour réduire la consommation et la destruction de ressources, diminuer l'empreinte carbone tout en limitant au maximum de nouvelles artificialisations ;
- fonctionnels pour adapter la ville et les bâtiments aux nouveaux usages, aux évolutions réglementaires et aux besoins contemporains en matière de confort et d'accessibilité ;
- spatiaux pour offrir des espaces généreux avec des matériaux qualitatifs et sains, fabriquer du foncier avec sobriété ;
- sociétaux pour favoriser les principes actuels de mixité, de cohérence urbaine et de sobriété foncière avec une nouvelle strate dans l'histoire du bâtiment, du quartier, de la ville.

Au-delà de ces enjeux, la réhabilitation n'est pas un simple enjeu technique ; ces réflexions doivent demeurer au cœur des préoccupations comme c'est déjà le cas.

Enfin, au nom du conseil de l'Ordre des Architectes, elle remercie le Conseil pour son intérêt et son accueil.

La Présidente remercie Sylvia GHIPPONI et interroge les Conseillers quant à d'éventuelles prises de parole.

François CASABIANCA s'enquiert des enjeux sur la résilience en lien avec la circulation de l'eau car au regard des erreurs commises, il conviendrait de restaurer les chemins de l'eau dans les villes qui ont face à trop d'artificialisation conduisant à des catastrophes ; ainsi reproduire à l'identique ce qu'il se faisait il y a 20, 30 ou 40 ans ne ferait que renouveler les problèmes déjà identifiés. Des pistes telles que des buses de dégagement de ruisseaux oubliés pourraient être envisagées : ces questions touchent les architectes, car au fond « habiter » c'est aussi pouvoir respecter un certain nombre d'équilibres et de fonctionnements écologiques, y compris en situation de forte artificialisation.

Sylvia GHIPPONI observe que dans les démarches précitées, il conviendrait d'y adjoindre la démarche « réparer » dans le sens de la connaissance du lieu global, patrimonial, technique avec une synthèse des expertises, en veillant évidemment à ne pas restaurer à l'identique, si l'initial n'a pas été réalisé dans le bon sens.

La Présidente acte la signature du CESECC en faveur de ce manifeste « Réhabilitation ».

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle ne procèdera pas à son discours introductif en raison d'un ordre du jour dense, toutefois elle souhaite témoigner de son inquiétude au sujet des incendies qui se déroulent actuellement partout sur notre territoire, tant sur le Continent qu'en Corse, mais aussi rendre hommage aux pompiers qui sont engagés et ne ménagent pas leurs forces pour éteindre ces incendies. En outre, elle souhaite souligner la solidarité citoyenne spontanée qui apporte son aide aux pompiers, mais aussi aux réfugiés qui sont nombreux puisqu'en Gironde, plus de 250 000 personnes ont été déplacées. Cela provoque une grande inquiétude car la sécheresse et la canicule présentes ne font qu'accentuer ces phénomènes ; il faut donc espérer que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent pour allouer des moyens de lutte performants et dans un second temps, qu'il puisse mener une réflexion plus approfondie sur ces questions de réchauffement climatique, alors que dans le même temps, une loi sur l'agriculture qui contient un nombre important de régressions environnementales est promulguée.

Puis **la Présidente** donne la parole aux deux nouveaux conseillers présents dans l'hémicycle afin qu'ils se présentent.

Olivier SIMONPIETRI initie l'exercice et souhaite, dans un premier temps, avoir une pensée pour René LOTA. Il se présente en qualité de président de l'Association « Fighjula i Petri » qui existe depuis 12 ans et œuvre pour la valorisation, la défense et la promotion du patrimoine vernaculaire et bâti ancien de Corse, avec l'organisation de sessions de restauration de fontaines, de murs en pierres sèches, mais aussi des formations, ainsi que des sorties sur le terrain auprès des scolaires et des jeunes de tous horizons, avec pour objectif de transmettre ce patrimoine laissé par les anciens, afin de le léguer aux jeunes générations qui seront les futurs détenteurs et défenseurs de ce patrimoine.

Joseph DONINI se présente comme le nouveau président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Centre Corse (CPIE) et succède à Antoine FERACCI, président fondateur disparu en fin d'année dernière ; le CPIE Corte-Centre Corse plus connu sous l'appellation « A Rinascita di u vecchju Corti » est labellisé CPIE depuis 2007 ; cette association compte 22 salariés dont les actions se structurent autour du volet social et environnemental.

La Présidente remercie Messieurs DONINI et SIMONPIETRI et entame l'ordre du jour.

2/ Projet de procès-verbal du mardi 23 juin 2026 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Christian NOVELLA a procédé à l'envoi des modifications qu'il a souhaitées ; celles-ci ont donc été intégrées au document.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3/Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :

3.1 - Projet d'avis 2026-08 relatif à la Convention cadre de partenariat Etat - Collectivité de Corse - ERILIA - Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie - Rénovation du parc social ; rapporteur François CASABIANCA pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative » ELARGIE A TOUS.

Monsieur le rapporteur donne lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation.

Denis LUCIANI précise qu'il était absent lors de la commission et se déclare favorable au rapport ; toutefois, il s'interroge sur les conditions de sortie du gaz eu égard au volet social.

Jean-Jacques GIANNI observe que l'île est forestière à 70%, à ce titre ERILIA aurait pu choisir de s'orienter vers des chaudières bois pour à la fois extraire cette masse combustible, sensible aux incendies, et chauffer ses bâtiments avec de l'énergie biomasse.

La Présidente considère qu'il s'agit là d'une réflexion intéressante et qui pourrait avoir un lien avec la réflexion déjà entamée sur la revitalisation de la filière bois en Corse, qui pose un certain nombre de questions.

François CASABIANCA nuance le propos car en réalité, la sortie du gaz correspond ici à la décarbonation, or le bois-énergie ne permet pas la décarbonation.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 48

NPAV : 1 (*Laetitia CUCCHI-GENOVESI*)

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-08**.

3.2 - Projet d'avis 2026-09 relatif aux Conventions d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse (CdC) et les Offices Publics de l'Habitat (OPH) de la Collectivité de Corse (OPH2C) et de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) ; rapporteur François CASABIANCA pour la commission « Précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat – Sport & vie associative » ELARGIE A TOUS.

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation.

François CASABIANCA, pour sa part, précise que l'on peut s'étonner de ne pas voir la sortie du gaz dans cette convention avec l'OPH2C et l'OPH-CAPA, mais il convient de préciser que ce sont les offices qui ont eux-mêmes souhaité différer cette sortie du gaz, arguant qu'ils n'étaient pas prêts.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : 1 (*Laetitia CUCCHI-GENOVESI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-09**.

3.3 - Projet d'avis 2026-10 relatif à l'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2026/2027 ; rapporteur Jean-Pierre LUCIANI pour la commission « Lingua corsa e u so sviluppu »

Monsieur le rapporteur, avant d'entamer la lecture du projet d'avis, apporte une précision selon laquelle, lors de la présentation du projet de rapport pendant la réunion de la commission, Gilles SIMEONI, conseiller en charge de la langue corse a évoqué plusieurs informations concernant le financement de Scola Corsa, qui n'apparaissent pas dans ce projet d'avis ; en effet, ces documents complémentaires devaient être transmis et semblent ne pas l'avoir été. Il préconise d'insister sur le point précis des négociations entre l'Etat et la Collectivité de Corse s'agissant notamment de la sécurisation.

La Présidente remercie Jean-Pierre LUCIANI pour sa présentation.

Denis LUCIANI observe que l'avis favorable est indispensable car Scola Corsa joue un rôle fondamental, avec un enjeu de plus en plus important dont l'actualité est marquée par le rappel de Rémi-François PAOLINI, Recteur de Corse, vers Paris.

Jean-Pierre LUCIANI souhaite intervenir au sujet d'un passage (ligne 104-109) du projet d'avis, concernant le pourcentage alloué (cf. 30%) au financement de Scola Corsa, car il précise qu'il y a un

problème de prérogatives au niveau de la Collectivité de Corse qui ne peut pas financer et faire apparaître sur les lignes budgétaires les financements dédiés à Scola Corsa. Plusieurs réunions quadripartites ont eu lieu au mois de juin, en présence du préfet, du président de l'exécutif ou du conseiller en charge de la langue corse, et des représentants de Scola Corsa, pour sécuriser les financements liés à Scola Corsa. Par conséquent, il considère cette mention gênante car elle est à la fois incontestable en matière de chiffres, mais imprécise en termes de lignes budgétaires.

Jean-Pierre GODINAT confirme l'utilité de Scola Corsa dont il salue le travail, mais il est indéniable que le financement de Scola Corsa représente 30% du budget.

La Présidente précise que cela représente 30% de ce programme, mais 20% du budget global alloué à la langue corse.

Jean-Pierre LUCIANI indique ne pas remettre en question les chiffres mais précise que les subventions sont désormais inférieures, car précédemment certains subventionnements étaient taxés d'illégalité conduisant le préfet à établir un recours. Aujourd'hui, la structure est croissance, et les demandes de subventions sont désormais moins importantes, mais malgré tout il y a encore 5 postes à contractualiser. En outre, il ne se dit pas certain que le 30 ou 31 juillet, jour de la séance de l'Assemblée de Corse, soit votée une subvention d'un montant de 1 240 000 € ; en effet, au regard du travail effectué et du protocole d'accord entre le Président du Conseil Exécutif et le préfet de Corse, il semblerait que seuls 970 000 € seraient allouables par conséquent, Scola Corsa devrait débusquer la somme de 270 000 €. Le protocole d'accord consistait en une recherche commune entre l'Etat et la Collectivité de Corse pour apporter une solution à ce gap. En effet, le budget de Scola Corsa représente un peu moins de 1,7M€ et devra donc s'acquitter de 800 000€ en autofinancement ; la seule solution revient donc à l'Etat, s'il prend ses responsabilités : 270 000 € correspondent à la contractualisation des 5 postes (à peu près 40 000 €/poste), et dès lors que des postes sont contractualisés, les communes sont obligées de verser un forfait scolaire. Puis, il relate l'actualité du Rectorat, avec un Recteur de Corse impliqué à la fois dans l'enseignement public, mais aussi attentif aux orientations stratégiques de Scola Corsa qu'il a favorisées, qui se voit remercié durant la période la plus calme, la plus endormie, le 27 juillet dernier.

Il termine en se déclarant inquiet quant au devenir du dossier général global du développement de l'enseignement de la langue corse mais aussi de la situation de Scola Corsa et son développement.

La Présidente convient que le rappel du Recteur n'est pas un bon signal, toutefois la Collectivité de Corse devrait voter 1,2M € en faveur de Scola Corsa, lors de sa séance des jeudi 30 et vendredi 31 juillet prochains.

Jean DAL COLLETO souhaite intervenir en son nom mais aussi en sa qualité de président de Scola Corsa de Marseille, dans un premier temps, sur le départ du Recteur de Corse qui a défendu la langue ; or malheureusement ce n'est pas le premier signe négatif donné par le gouvernement, puisque toutes les écoles immersives du réseau ESKOLIM, quelles qu'elles soient, ont été officialisées, même si elles étaient plus anciennes en longévité, alors que Scola Corsa n'avait que 5 ans d'âge.

Jean-Pierre LUCIANI objecte qu'au titre de l'équité, les autres régions ayant obtenu ces dispositions, il devrait en être de même pour la Corse : c'est une décision politique, le dossier Scola Corsa représente un dossier interministériel, en témoignent les discussions autour du projet d'autonomie.

Jean DAL COLLETO confirme que pour lui aussi, il s'agit d'une décision politique, et prend l'exemple de la décision de Jean-Michel BLANQUER et il est ici question d'une rupture d'égalité.

La Présidente revient sur la rupture d'égalité évoquée ; or, il y a des procédures légales et réglementaires et ajoute que ce qui fait débat ici, c'est que la société civile basque ou bretonne, a immédiatement pris en charge son enseignement *via* des écoles associatives, lui permettant d'obtenir

au terme d'un certain nombre d'années une contractualisation ; alors que la Corse s'est longtemps tournée vers l'Etat considérant que c'est à lui que revenait la charge de ces questions. Il est donc normal de s'interroger sur le fonctionnement de la société corse sur ces questions, et sa difficulté à s'emparer de certaines problématiques.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : 1 (*Denis LUCIANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-10**.

3.4 - Projet d'avis 2026- 11 relatif au Programme de soutien de l'économie corse "risilienza, territori è inginieria finanziaria" ; rapporteure Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Développement économique, tourisme ; affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame la rapporteure fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation.

Anthony NAPOLI revient sur les montants stipulés aux lignes 235-239, avec notamment la mention du rabot de la prime évoquée, car la prime est actuellement de 300 €, a été négociée pour augmenter jusqu'à 400 € ; cette différence de 100 € serait taxée si elle devait être actée, sans que l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) ne prévoie de supprimer cette taxation. Par conséquent, il n'agrée pas le terme de « rabot ».

Marie-Josée SALVATORI précise que cette prime s'élève actuellement à 400 € et invoque le principe de conditionnalité, qui ne remet pas en cause ce qui est dit en réunion ; or ici, les entreprises qui percevront ces aides, devront être vigilantes quant à ces négociations en cours. La procédure de renégociation est en cours, avec deux organisations patronales en discussion : des aides vont être allouées, le principe de conditionnalité peut être activé afin de permettre à tous une issue favorable.

La Présidente revient sur le montant de 300 €, et non 400 €, stipulé par M. Anthony NAPOLI.

Marie-Josée SALVATORI indique que cette prime n'est plus versée aujourd'hui car l'arrêté n'est plus valable ; les discussions en cours et les organisations patronales bloquent sur la différence entre 300 et 400€, qui est un montant chargé.

Jean BRIGNOLE indique que cet accord était valable jusqu'au 31 décembre 2025, puis a été prorogé jusqu'au 30 juin 2026 (soit 6 mois) pour négocier aux mêmes conditions qu'en 2023. Aujourd'hui, l'URSSAF n'applique que la règle et exonère à 300 € : les organisations patronales doivent avoir le courage de bouger les lignes, car l'ITRC est un accord unique en France créé en 2009.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI précise que dans le cadre de la négociation, l'URSSAF permet une défiscalisation jusqu'à 600€ sur les véhicules électriques et hybrides ; en revanche les salariés qui sont obligés de se loger plus loin que les centres urbains, avec des véhicules moins neufs, eux ne peuvent bénéficier que d'une prime de 300€, créant ainsi une inégalité et une iniquité entre salariés. Le STC sollicite une prime sécurisée à 400€, qui *a fortiori* ne concerne que peu de salariés, or

l'augmentation du prix du carburant et ce refus de revenir sur ce rabot de 100€ expliquent l'impasse actuelle.

La Présidente propose une rédaction différente avec une explication concernant le rabot, puisque les négociations sont toujours en cours.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : 2 (*Antoine MARCAGGI, Anthony NAPOLI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 46

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-11**.

A l'issue du vote, **Denis LUCIANI** souhaite saluer cette démarche au regard du caractère contraint du territoire ; en outre, s'agissant de la somme allouée aux victimes d'attentat, même si cela peut interpeller, cela demeure une volonté d'essayer d'intervenir et de prendre en compte ces situations d'urgence.

3.5- Projet d'avis 2026-12 relatif à la Prise en charge d'une partie des surcoûts ETS présentant une incidence sur les délégations de service public relatives à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers conclues avec les compagnies Corsica Linea et La Mériidionale ; rapporteure Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique, tourisme ; affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame le rapporteure avant de faire lecture du projet d'avis, précise que le conseil d'administration de l'Office des transports ne s'est pas réuni- comme cela devait être le cas- à la date du lundi 27 juillet, aussi, il ne saurait en être fait mention sur le projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation.

Christian NOVELLA indique qu'à la ligne 137, le projet d'avis mentionne une prise d'acte et en fin de rédaction, c'est un avis favorable qui est donné ; qu'en est-il finalement ?

La Présidente observe que ces mentions ne sont pas incompatibles, dans la mesure où cela relève de la décision de la commission.

Denis LUCIANI se dit favorable à ce rapport, qui pose une question de fond s'agissant de l'adaptabilité de certaines normes environnementales aux conditions de vie qu'il nous reviendra d'intégrer de manière structurelle, dans les choix futurs notamment en matière de transports.

La Présidente rappelle que le président de l'Office des Transports a indiqué avoir formulé une demande d'exonération, voire de dérogation particulière sur les ETS, qu'il n'a pas obtenue ; à ce titre, on peut aussi y adjoindre la question du blocage du prix du carburant qui a été retoquée par le Conseil d'Etat : une réflexion sur la nécessaire adaptation réglementaire ou légale pour la situation spécifique de l'île est à mener.

François CASABIANCA se dit gêné par ce dossier, qui permet de combler la trésorerie de certaines compagnies qui ont du mal à faire des bénéfices avec les DSP et qui en plus, ne dégagent pas assez de volumes financiers pour se mettre aux normes. Ces mêmes normes sont définies depuis 2023, or nous sommes en 2026 et ce rapport traite des taxes 2024 et 2025 avec un régime progressif. C'est une fuite en avant où, en début 2027, il y aura des interrogations, puisque la théorie de l'imprévision ne pourra

plus s'appliquer avec une vraie difficulté, plus compliquée que celle d'aujourd'hui. L'argent public va venir combler des déficits, sans amorcer de véritables solutions : les compagnies semblent ne pas avancer sur la voie de leur mise aux normes. Il considère que c'est un dossier explosif, qui met en évidence un manque total d'anticipation, et devrait générer des situations encore plus compliquées que celles que l'on connaît aujourd'hui.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI ajoute être intervenue en commission, s'agissant notamment du risque de contentieux, elle aussi se dit inquiète.

Marie-Josée SALVATORI considère que ne pas donner d'avis favorable sous-entendrait que les prix devaient encore augmenter.

Denis LUCIANI précise que cette démarche par rapport à l'Europe a aussi été effectuée par la Sardaigne, au comité de coopération du Quirinal : ce n'est donc pas seulement l'initiative de l'Exécutif de Corse.

Jean BRIGNOLE relève que les îles de moins de 200 000 habitants ont été exonérées des ETS – en particulier les îles grecques- ; aussi, il se questionne sur la raison pour laquelle la Corse, qui compte moins de 400 000 habitants, n'a pu bénéficier des mêmes mesures : cette réflexion sur le moyen et long terme pourrait être menée, car lorsqu'il y a des lobbyings pour défendre des îles et des spécificités, l'Europe les prend en compte ; lorsque cela n'est pas pris en compte, on est dans un système de dérogation officieuse, qui induit un éventuel contentieux.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : 0

Abstention : 2 (*Christian NOVELLA ; Pierre SANTONI*)

Contre : 0

Pour : 46

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-12**.

3.6 – Projet d'avis 2026-13 relatif à rapport Vers un nouveau modèle d'urbanisation et de gestion de la ressource foncière : intégration dans le PADDUC de la trajectoire de sobriété foncière de la Corse ; rapporteur Jean DAL COLLETTTO pour la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme. »

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean DAL COLLETTTO pour sa présentation.

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 48

NPV : 1 (*Laetitia CUCCHI-GENOVESI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 47

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis **2026-13**.

4/ Auto-saisine transport-rapport sur les transports externes ;

La Présidente précise qu'en l'absence de Frédéric BENETTI et Fabrice OGLIASTRO, Jean DAL COLLETO, rédacteur du GT Transports, est chargé de la présentation de ce rapport, qui sera considéré comme définitif à l'issue du vote, en ce qui concerne la question du transport externe.

Jean DAL COLLETO initie sa présentation par ses remerciements aux 36 conseillers qui ont participé aux travaux depuis 2024 - date de création de ce groupe de travail - qui se sont articulés autour de 10 auditions, avec une prévision de partage du travail en 3 phases :

- 1/ Transport externe ;
- 2/ Transport interne et transport ferroviaire ;
- 3/ Intermodalités.

Différents aspects, parmi lesquels la gouvernance et les modèles de financement ont été étudiés :

➤ 1^{er} axe : s'agissant de la gouvernance, il a été établi qu'il serait avantageux :
- de lancer des Assises du Transport en Corse - même si cela a déjà été réalisé sur des évolutions à court terme – or ici, il s'agirait de définir une vision stratégique à 20 ans sur des expertises économiques et juridiques indépendantes ;

- pérenniser et réindexer la dotation de continuité territoriale (DCT) auprès de l'Etat sur un indice pertinent pour couvrir la hausse des coûts structurels et sa stagnation depuis 2009 ;

- explorer des financements innovants (fonds social pour le climat de l'Union européenne, partenariats publics/privés pour accompagner la transition écologique et moderniser les infrastructures) ;

- associer des représentants des usagers aux réflexions sur l'évolution de la politique des Transports.

➤ 2^{ème} axe : Ciblage et ajustement des délégations de service public (DSP) :

- repenser plus finement la segmentation des besoins dans les contrats en distinguant la continuité territoriale des résidents, les urgences sociales, sanitaires et familiales, l'économie professionnelle et les flux touristiques ; à ce titre, il rappelle qu'il avait été décidé de travailler sur le tarif diaspora ;

- réintroduire une amplitude horaire adaptée aux contraintes réelles des résidents (déplacements professionnels, médicaux, administratifs...) même si cela génère une moindre rentabilité économique ;

- moduler les aides selon la saison en concentrant les compensations financières sur les périodes creuses, et en réduisant progressivement les subventions sur les lignes très rentables (cf. principe du bénéfice raisonnable qui est rappelé dans les DSP) ;

- renforcer les cahiers des charges en y incluant des clauses sociales et environnementales plus contraignantes (maintien du pavillon français 1^{er} registre, décarbonation, branchement à quai...) ;

- introduire des clauses de flexibilité pour adapter l'offre à la demande réelle ;

- reprogrammation de traversées et optimisation du remplissage.

➤ 3^{ème} axe : Réformes de rupture en termes de modèles alternatifs :

Scénario 1 : compagnie régionale maritime, avec la création d'une société d'investissement public ou semi-public, d'une société d'économie mixte locale ou société publique locale ;

Scénario 2 : modèle des Baléares : étudier l'abandon des Obligations de Service Public (OSP) au profit d'un marché concurrentiel, régulé par des OSP ciblées (ex : maintien du fret à l'année) et remplacer la subvention aux opérateurs par une aide directe de 75% au billet des résidents ;

Scénario complémentaire : ouverture sur l'Italie et l'Arc latin, diversifier les approvisionnements et casser la dépendance exclusive vers Marseille en créant des liaisons régulières avec l'Italie (Sardaigne, Toscane) via des OSP transnationales cofinancées en s'appuyant sur le traité du Quirinal.

➤ 4^{ème} axe : moderniser les infrastructures portuaires :

- Lancer d'urgence la consultation en vue de la construction d'un grand port à Bastia (U Portu novu) pour résoudre l'inadaptation et l'insécurité du port St Nicolas, tout en gérant les impacts environnementaux qui sont nombreux (herbier de posidonies, érosion du trait de côte...) ;

- Accompagner la modernisation et la spécialisation des autres ports (Porto-Vecchio, aménagement du fond de baie d'Ajaccio) dans le cadre d'un schéma directeur renforçant leur complémentarité ;

- Développer le projet Corse maritime : CCI de Corse ;

- Accélérer l'électrification des quais (branchement à quai et générateurs d'électricité à hydrogène) ; à ce titre, la prochaine réunion du GT entendra un professionnel de cette énergie à hydrogène ;
- Créer une offre de cabotage maritime propre (fret et passagers) pour désengorger les axes routiers des grandes agglomérations et désenclaver les territoires côtiers.

➤ 5^{ème} axe : modernisation des infrastructures aéroportuaires et trafic aérien :

A ce titre, il est en effet rappelé que la Corse dispose de 6 ports et 4 aéroports ce qui soulève la question : « Avec une population de 350 000 habitants, cela est-il justifié ? ».

- Concentrer les fonds sur 2 aéroports internationaux (Bastia et Ajaccio) afin de garantir une viabilité économique, sociale et environnementale pérenne, travailler sur la structure actuelle à 4 aéroports *via* une étude de faisabilité prospective en améliorant parallèlement les connexions routières avec les zones perdant leur aéroport ;
 - Moderniser l'aérogare de Figari, actuellement sous-dimensionné, et mettre aux normes internationales les pistes de Bastia, Ajaccio et Calvi notamment pour intégrer les nouvelles règles de tri-bagages ;
 - Garantir des places d'urgence de dernière minute pour les résidents en période estivale, et de congés scolaires pour motif impérieux (santé, travail et événements familiaux)
 - Lisser la saisonnalité par l'achat de flux, sous réserve de retombées économiques et de sa légalité confirmée
 - Plafonner la pleine saison, pour éviter le surtourisme et développer les ailes de la saison mai-juin et septembre-octobre via le dispositif d'achat public de flux aériens
 - Soutenir la recherche et le développement :
 - ♦ Encourager l'intégration de carburant d'aviation durable, pour l'aérien vert (ex : Refuel-Eu) ;
 - ♦ Développer l'aspect hydrogène
 - Changer de cadre européen et lier fortement la DSP maritime au réseau de transport national terrestre, ferroviaire ou routier, afin de basculer sous l'égide du règlement européen 1370/2007 plus souple et protecteur face à la commission européenne ;
 - Développer le Schéma Régional d'Intermodalité (SRI) ;
 - Rattraper le retard pour connecter les flux externes et internes ;
 - Réviser le PADDUC et profiter de la révision en cours pour y insérer ces nouvelles modalités de transport.
- 6^{ème} axe : transition environnementale et marché du carbone :
- Négocier une transition avec les quotas carbone plutôt que demander une exonération totale des taxes ETS maritimes et aériennes, qui serait contraire au principe pollueur/payeur et aux plans régionaux de santé ;
 - Négocier une application progressive et coconstruite avec les opérateurs économiques ;
 - Transformer la contrainte environnementale en opportunité juridique en imposant des critères éco-responsables stricts et des clauses de transition RSE comme leviers de sélection prioritaires dans les prochains appels d'offres.

La Présidente remercie Jean DAL COLLETO pour la présentation des principales dispositions, qui représentent une sorte de prospective : ce travail a été adressé à chaque Conseiller, et à ce jour, aucun retour n'a été enregistré.

Denis LUCIANI a contribué aux travaux de la commission, notamment sur la question centrale de la position favorable de la Corse au cœur de la Méditerranée, avec un redimensionnement des transports par rapport à sa situation démographique et sa proximité avec l'Italie qui est un axe très important ; avec un focus sur la comparaison avec les Baléares qui est le système le plus avantageux, notamment s'agissant de l'aide au passager (avec un nombre de passagers plus important qu'en Corse) ainsi qu'une aide au transport intérim. La Corse est la région en Méditerranée qui dispose du plus grand nombre de ports et d'aéroports, avec une nette influence de l'aérien pour la plupart des îles. S'agissant des ETS, la Grèce se considère comme un archipel, aussi cela explique que ce soit sa condition interne qui soit jugée. Enfin, la question du port de Bastia est fondamentale, et une grande partie de ce rapport sur les transports est liée à cette question de la future infrastructure à Bastia.

La Présidente remarque que l'ensemble des préconisations et propositions formulées est au mode impératif, avec des réformes à mener alors que sur les scénarios à mener, il y a encore plusieurs possibilités. Le groupe de travail avait vraisemblablement présenté les 3 hypothèses sans plus se déterminer, cela se fera sans doute ultérieurement.

Jean DAL COLLETO confirme qu'en effet, dès lors qu'un choix est proposé, les préconisations dépendront des débats qui découleront de ces discussions, en témoigne la sollicitation des Assises du transport avec une vision sur 20 ans, qui illustre le souhait de prospective ; toutefois certaines revendications sont évidentes, notamment sur l'augmentation de la DCT, depuis 2019. Néanmoins, d'autres dispositions telles que le port de Bastia, fondamental au niveau du fret, pourraient générer des conséquences au niveau environnemental avec des impératifs sérieux, puisque quasiment tout le fret passe par Bastia, ainsi que des questionnements relatifs à la sécurité.

Denis LUCIANI revient sur le port de Bastia qui conditionne la question du fret et de l'ouverture sur l'Italie ; tous les schémas peuvent être entrepris, mais la question du port de Bastia reste fondamentale.

François CASABIANCA souligne le caractère excessif de la situation actuelle avec 4 aéroports et 6 ports, qui représentent une anomalie liée à l'histoire puisque chaque région a souhaité disposer de son outil, et cela se traduit par une faiblesse extrême des liaisons internes, avec des faiblesses structurelles. Ce problème devra être traité, même si évidemment cela sera douloureux car les frais de mise aux normes de ces outils vont être croissants et cela va devenir très difficile d'engager ces frais, y compris les frais de gestion. En outre, la faiblesse actuelle des DSP et la difficulté que rencontrent les compagnies attributaires de ces DSP, ne sont pas génératrices de suffisamment de volume de chiffres d'affaires pour ces compagnies, qui sont en difficulté : les compagnies maritimes perdent de l'argent sur la DSP maritime, quant à la compagnie aérienne, qui se trouve aussi dans une situation difficile, elle risque de voir Volotea bien placée lors de la prochaine négociation de DSP aérienne. Ces difficultés doivent être mises en exergue avec la question des emplois, qui va générer sans aucun doute de grosses difficultés sociales.

Marie-Josée SALVATORI souscrit à ce propos, et ajoute qu'elle s'est déjà exprimée auprès de l'administration sur la teneur de ce rapport en termes de propositions de suppressions de certains outils, car un certain nombre d'éléments restent à conforter (DSP, port opérationnel à Bastia...), avant de proposer certaines suppressions qui pourraient engendrer aussi des problèmes en termes de service rendu à la population, et pas seulement en termes d'emplois.

Laetitia CUCCHI-GENOVESI se déclare réticente à valider cette proposition surtout à ce stade de la réalité du terrain, en effet les remontées des familles confrontées à des soins sur le continent, indiquent qu'il n'y a jamais assez de vols : alors que la volonté serait plutôt de sacraliser ce service public qui est, à ce stade, vital dans la mesure où il n'y a pas de CHU et pas d'autoroutes. Cette annonce pourrait surprendre, à tout le moins, car ce service public est à renforcer, *a fortiori* pour ceux qui ont déjà la double voire la triple peine.

La Présidente revient sur la teneur du rapport qui n'annonce pas une réduction des infrastructures, mais des solutions alternatives pour réorganiser l'ensemble des transports externes.

Denis LUCIANI observe qu'il s'agit de perspectives et d'évolutions globales, néanmoins, on remarquera qu'en Sicile il y a 3 aéroports pour 5,5M d'habitants. A titre de comparaison, les 2 îles de Méditerranée indépendantes, Malte et Chypre, fonctionnent sans DSP et présentent des chiffres abordables.

Christian NOVELLA souligne la qualité du travail de ce GT, et revient sur le projet du port de Bastia avec des impacts environnementaux importants, néanmoins ce projet, qui orientait la ville selon un autre axe, présente un coût énorme. Trois scénarios sont à l'étude et il revient aux politiques de choisir un projet : ce projet doit être observé dans un contexte d'intermodalité.

Charles CASABIANCA considère que le nombre de ports et d'aéroports répond à un besoin de la population - surtout en milieu rural-, la conditionnalité des infrastructures sera subordonnée aux moyens financiers octroyés à ces outils, peut-être avec des opérateurs privés comme cela se fait ailleurs. La notion de cabotage est aussi importante, et à prendre en compte. Enfin, il souligne les conditions sociales des employés de l'île de Malte par exemple, en se demandant si ce modèle pourrait servir d'exemple. Il fait un parallèle avec le turn-over des sociétés de prise en charge des avions qui atterrissent, qui œuvrent à Orly et Roissy car les conditions des marchés ne sont pas tenables.

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une étape définitive à valider, aussi elle soumet ce rapport au vote.

Jean BRIGNOLE déclare s'abstenir car il estime que les préconisations effectuées -même si comparaison n'est pas raison-, et certains scénarii, demeurent aux antipodes de la vie économique locale.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI s'abstient également et ajoute avoir participé à la commission, avec en fin de compte un agrégat des différentes interventions tel un patchwork, sans réelle synthèse qui ne reflète pas le ressenti de chaque membre.

La Présidente met en garde les Conseillers contre toute confusion, car ce rapport présente des propositions consensuelles ; en revanche, sur le point dont il est question soit les réformes de rupture, 3 scénarios ont été évoqués sans qu'il y ait réellement eu de choix à effectuer, et évidemment rien n'a été tranché. Enfin, la Présidente tient à féliciter le groupe de travail pour le travail considérable effectué.

Fabien MINEO affirme s'abstenir lui aussi.

Charles CASABIANCA indique, sans remettre en question le travail fait par cette commission, qu'en raison des scénarii présentés, il s'abstiendra de la même façon.

Marie-Josée SALVATORI, présente à toutes les réunions du GT, revient sur la dernière commission lors de laquelle les propositions de scénario ont été effectuées : le propos de François CASABIANCA a jeté le trouble, or cela n'a jamais été arrêté par la commission. Enfin, s'agissant de sa propre intervention, elle n'est évidemment pas d'accord sur une éventuelle suppression des outils, mais relate les travaux tels qu'ils se sont déroulés.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI objecte qu'il ne lui a pas été demandé de valider le document.

Jean DAL COLLETTI revient sur le nombre de ports et d'aéroports qui consiste seulement en un questionnement, sur lequel évidemment personne n'a pris de décision.

Jean BRIGNOLE en sa qualité de membre du GT, argue du fait de pouvoir s'abstenir sur certaines préconisations.

François CASABIANCA constate que les propos qu'il a tenus prêter à confusion alors qu'il a seulement effectué un commentaire personnel ; les pistes ouvertes par ce rapport paraissent importantes pour l'avenir, alors que la véritable question est de savoir si la Collectivité de Corse dispose de la capacité financière de maintenir autant d'infrastructures en Corse au regard de la dimension économique.

Votants : 46

NPV :

Abstention : 10 (*Véronique ACKER-CESARI, Jean BRIGNOLE, Charles CASABIANCA, Alexandra CESARI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Xavier D'ORAZIO, Marie-Jeanne FEDI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Fabien MINEO*)

Contre :

Pour : 36

Ce rapport est adopté.

La réunion est suspendue à 13h02.

5/ Projet de délibération portant modification du règlement intérieur, titre 14 ;

La Présidente revient sur cette modification sollicitée à deux reprises, ayant déjà fait l'objet de nombreuses remarques : la proposition demeure à la marge, puisque les articles 14.1 et 14.2 restent inchangés et seule la question du délai des motions (14.3) est proposée, et libellée ainsi :

« Tout conseiller ou conseillère peut présenter un projet de motion relevant des attributions du Conseil. Ce texte doit être transmis par écrit au Président ou à la Présidente du CESECC au moins 3 jours avant le début de la séance plénière ; le texte est transmis aux Conseillers au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance plénière et en cas d'urgence dans la limite de l'heure qui précède l'ouverture de la séance plénière.

L'auteur du projet de texte devra assortir lorsqu'il s'agit de l'urgence d'une demande motivée justifiant le caractère urgent de la demande. Le projet de motion est soumis à débat et peut faire l'objet d'amendement. »

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, **la Présidente** soumet la délibération au vote.

Votants : 45

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et devient la délibération **2026-05**.

6/ Projet de délibération portant organisation d'une rencontre-débat « le travail autre » ;

La Présidente revient sur le travail de l'association OPERAE animée par Jenny DELECOLLE qui depuis quelques années met en place au mois de septembre des rencontres autour des mutations du travail ; cette rencontre pourrait se dérouler le vendredi 18 septembre de 13h30 à 17h, elle précise que cela se fera sans aucun coût supplémentaire pour le Conseil, et que la manifestation sera ouverte à la société civile et à toutes les personnes intéressées par ces questions.

OPERAE poursuit son exploration politico-sociologique des relations au droit des travailleurs, avec des éléments d'analyse qui nourrissent les réflexions, sans pour autant partager les points de vue parfois radicaux qui sont présentés par les intervenants choisis par cette association.

Cela permet de disposer d'éléments concrets sur la question des mutations du travail, ou des relations au travail : dès la rentrée, la feuille de route de la 2^{ème} partie de mandature sera à l'étude afin de savoir ce qui sera envisagé pour les 3 prochaines années.

D'autres perspectives de travail sont par ailleurs prévues :

- La collaboration avec la Fondation de l'Université se poursuivra, mais aussi avec l'Université de Corse,
- Le Gérontopôle de Corse souhaite présenter ses travaux et son organisation,
- Corsica Solidaria souhaite présenter le travail qui a été réalisé dans le cadre de l'opération Territoire zéro chômeur, qui a permis de concrétiser 27 emplois en CDI avec les perspectives qui permettraient de déployer ce dispositif dans d'autres communautés de communes de Corse,
- La Banque de France et l'INSEE présenteront aussi leurs travaux annuels.

De nombreuses rencontres restent en perspective avec notamment les travaux de révision du PADDUC qui vont s'y adjoindre ainsi que le travail sur la loi organique.

Enfin, à la suite de la réunion du Bureau délocalisé qui s'est déroulée à la STARESO, le directeur a envisagé de présenter devant le Conseil les travaux, recherches et perspectives de la station scientifique.

Pour revenir à l'organisation de la journée du 18 septembre, seront présents :

- *Guillaume ETIEVANT*, qui est expert auprès des comités sociaux et économiques des syndicats, chef de mission pour les diagnostics économiques à JDS-Expert SPO Bordeaux (bureau d'étude à Bordeaux) et qui vient d'éditer l'ouvrage « Auto-gestion générale : méthode pour sortir du capitalisme » ;
- *Jérôme PACOURET*, docteur en sociologie, et qui travaille particulièrement sur les professions de la culture et du cinéma

Plusieurs questions seront posées, et donneront matière à réflexion.

La Présidente propose d'en valider le principe.

Votants : 45

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et devient la délibération **2026-06**.

7/ Questions diverses :

La Présidente poursuit l'ordre du jour avec les deux motions qui sont à l'ordre du jour, en débutant par la motion de soutien à Rémi-François PAOLINI, Recteur de Corse puisque tous ont déploré l'annonce de son départ dans la mesure où il a été un des seuls recteurs à prendre la mesure des spécificités et des problématiques régionales et à essayer de travailler dans la concertation la plus large possible pour trouver des solutions qui conviennent dans le but de développer une éducation en Corse et particulièrement l'enseignement de la langue corse, ce qui probablement lui a été reproché au niveau des instances nationales.

Jean-Pierre LUCIANI initie son projet de motion par un bref rappel des présents dans l'hémicycle qui ont siégé dans l'instance la plus haute de l'Académie depuis quelques années, en effet, depuis 25 à 30 ans, il a toujours été d'usage de prendre acte du départ d'un recteur. Les nominations à ces postes éminemment politiques se font chaque mercredi, et les départs se font aussi un mercredi : de plus, il n'a jamais été d'usage qu'un syndicat retienne un recteur. Toutefois, comme il s'en est entretenu avec l'intéressé en octobre 2025, au moment où il a été question de débarquer une première fois le Recteur de Corse, il s'est interrogé quant à l'émancipation des citoyens de certains fonctionnements parisiens, au regard du contexte de la Corse et de la forte attente sociétale ; ce Recteur qui venait répondre à une commande présidentielle qui « voulait mettre en place un service public d'éducation en faveur du bilinguisme », accordait son discours aux actions de terrain très opérationnelles, pragmatiques et pratiques.

Puis il fait lecture de ladite motion.

« Le vendredi 24 juillet 2026, le rectorat fermait ses portes pour la pause estivale et c'est le moment propice qu'ont choisi le Ministère et les instances parisiennes pour démettre, en cette période léthargique caniculaire, le Recteur de ses fonctions.

Ce lundi 27 juillet, le Recteur est donc remercié en Conseil des ministres et remplacé par la Rectrice Nathalie Mons venue de la Martinique.

Il s'agit d'un mauvais coup porté à un engagement total au service de l'Académie de Corse.

En 2 ans, le Recteur Paolini a élaboré un projet académique (Scola 2030) avec l'ensemble de la communauté éducative en prenant à bras le corps des axes essentiels tels que la ruralité, l'école inclusive, la prise en compte pertinente dans les établissements de la lutte contre la mafia et surtout le dossier emblématique de l'enseignement de la langue corse, en s'extrayant des éternels discours théoriques et en entrant dans une déclinaison opérationnelle très pratique.

Pour la première fois, une dynamique forte en faveur de l'enseignement bilingue et surtout de l'enseignement immersif voyait le jour. Cela a malheureusement déplu à des élites parisiennes mais également locales beaucoup plus discrètes, mais très influentes dans les rouages des ministères.

La décision gouvernementale de casser cet élan est inacceptable.

Une politique éducative ne peut s'inscrire que dans la durée et la stabilité.

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

DEMANDE au Premier Ministre de revenir sur sa décision et de maintenir le Recteur dans ses fonctions à la tête de l'Académie de Corse, afin de permettre la poursuite de ce chantier ambitieux qu'est le projet académique Scola 2030.

APPELLE tous les élus (Collectivité de Corse et parlementaires) à renouveler, comme cela fut le cas à la fin de l'année 2025, leur soutien total à Rémi-François Paolini en mettant tout en œuvre pour le maintenir dans ses fonctions. »

Fabien MINEO souligne que la durée d'un mandat de recteur en Corse, est de deux ans - exception faite de Michel BARAT. Il revient sur le caractère d'homme d'action du recteur, avec lequel il a entretenu de bonnes relations souvent teintées de courage, en témoignent par ailleurs les résultats obtenus dans les classes immersives. Mais la décision d'aujourd'hui n'est pas la même que celle du mois d'octobre, qui était seulement un bruit de couloir et le monde syndical, politique et civil s'est agité ; or aujourd'hui, le Conseil des ministres s'est tenu, une nouvelle rectrice a été nommée aussi ; il semblera difficile de revenir sur cette décision. Le recteur PAOLINI est un homme courageux, qui a toujours eu à cœur d'avoir l'enfant au centre du système.

Charles CASABIANCA estime que l'arrivée en Corse du recteur PAOLINI s'est faite dans le cadre d'une mission cadrée, il déplore que ce dernier n'ait pas accordé d'entretien aux organisations syndicales. En 35 ans de militantisme, il a connu plusieurs recteurs, et garde en tête l'action des recteurs PANTALONI et BARAT : pour sa part, il ne connaît le recteur PAOLINI qu'à travers la presse, car le syndicat n'a jamais été reçu, et en dehors de l'affectif que l'on peut avoir pour l'homme, en dépit de son action car il a tout de même tenté de mettre de l'immersif dans l'école publique, il affirme ne pas souhaiter participer au vote.

Denis LUCIANI reconnaît le caractère particulier du recteur PAOLINI, qui, à l'instar du recteur BARAT, qui a laissé des traces, s'est toujours engagé fortement avec quelques malentendus qui se sont néanmoins toujours résolus. Son implication pour l'enseignement immersif, la langue corse et le travail engagé depuis 2 ans font que pour sa part, il votera en faveur de ce texte. Cette décision de rappeler le recteur est une décision politique et n'est pas anodine alors que l'éducation doit être, au moins, coconstruite : cette décision unilatérale ne peut donc être acceptée.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI assimile le recteur de Corse à l'Etat français avec une mission à effectuer, aussi au regard de ses convictions, elle indique s'abstenir afin de ne pas être solidaire d'un représentant de l'Etat français.

Marie-Josée SALVATORI, après consultation de son organisation syndicale et notamment des personnels enseignants, revient sur la façon avec laquelle les fonctions et les missions sont assurées, et malgré les directives, cette différence, cette proximité ont fait de lui, plus qu'un représentant de l'Etat français.

La Présidente souscrit aux propos tenus, puisqu'elle soutiendra ce texte d'abord au regard de la prise en compte des spécificités de la Corse, mais aussi parce que c'est le 1^{er} recteur qui a pris en compte l'existence du Conseil en l'associant aux ateliers Scola Corsa 2030, en le sollicitant aussi pour participer à des réflexions conjointes avec l'Education nationale et le Rectorat. Cette reconnaissance de l'institution CESECC comme un interlocuteur important et porteur d'une parole de la société civile

qu'il convient d'écouter est une première et on peut donc regretter que cette personne bien qu'elle soit représentant de l'Etat, et dispose à ce titre d'une feuille de route très adaptable et soumise à la personnalité et à l'engagement des personnes qui la portent, ait été remerciée en plein mois de juillet.

Jean-Pierre LUCIANI précise que son approche n'est pas relative à l'homme, mais plutôt systémique : car en tant qu'homme, syndicaliste, et militant de l'éducation il est inadmissible que pour des raisons indépendantes d'un projet, des décisions soient prises à Paris. En réponse à Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, il indique que tous les recteurs sont nommés par Paris, mais cela ne devrait pas influencer sur les responsabilités à prendre.

La Présidente soumet ce projet de motion au vote :

Votants : 45

NPV : 4 (*Gérôme BOUDA, Charles CASABIANCA, Marie-Jeanne FEDI, Jean-Pierre GODINAT*)

Abstention : 2 (*Michèle BIAGGI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI*)

Contre : 0

Pour : 39

Cette motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

A la suite, **Jean BRIGNOLE** soumet une motion relative au refus de la violence contre les personnes et les biens ; et fait lecture de ladite motion :

« Le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse exprime sa profonde inquiétude face à la recrudescence des violences qui frappent notre île, qu'elles visent les personnes ou les biens. Sans pour autant se limiter à un cas individuel, cette préoccupation trouve un écho particulier au sein même de notre assemblée, puisque Jean Pierre GODINAT membre du bureau, (représentant de la transmission, de la défense et de la valorisation du patrimoine immatériel insulaire, Président de la commission Lingua corsa è u so sviluppu) et par ailleurs en situation de handicap notoire, ainsi que sa compagne, ont été récemment victimes, de violences verbales et physiques pour avoir lancé une alerte environnementale en dénonçant une décharge sauvage. Le CESECC tient à assurer à son collègue son soutien unanime dans cette épreuve qu'il traverse. Au-delà des faits, c'est un fonctionnement qui semble s'installer, lorsque la violence tend à devenir un mode de régulation sociale.

Le CESECC s'alarme ainsi de l'expression de plus en plus prégnante de la loi du plus fort qui instaure un climat de violence et de peur dépassant le cadre de la criminalité organisée pour entrer dans le régime habituel de traitement des conflits de proximité.

Le CESECC souhaite fortement, à titre de prévention dissuasive et de lutte contre cette forme de violence que toute plainte auprès des services de police et de gendarmerie déposée par des victimes de violences physiques, de menaces de mort, d'injures sexistes ou homophobes et de tentative d'intimidation, fasse l'objet d'un traitement particulièrement rapide et efficace, afin d'éviter toute récidive ou forme d'intimidation de la part de personnes qui, agissant de la sorte, ont le sentiment de le faire en toute impunité.

La violence faite à l'environnement, la violence exercée contre les femmes, les personnes vulnérables ou les corps minorés et les personnes atteintes de handicaps, ne relèvent pas de réalités entièrement séparées. Elles procèdent d'une même logique structurelle de domination : s'appropriier, exploiter, dégrader et réduire au silence ce qui devrait être respecté comme vivant, autonome et inviolable.

Il est indispensable que la société s'interroge collectivement sur les mécanismes qui nourrissent ces pratiques et sur les moyens de les combattre durablement afin d'y mettre un terme. Le CESECC

souhaite que la Commission de lutte contre les pratiques mafieuses se saisisse d'une réflexion d'ensemble sur les modes de résolution des conflits dans notre société."

Le CESECC condamne avec la plus grande fermeté cette logique de confrontation et rappelle qu'aucune cause, aucun désaccord, aucune divergence ne peut justifier le recours à la violence. Une société démocratique ne peut accepter que les différends se règlent par l'intimidation, la menace ou la force. Il est essentiel de rompre avec cette mécanique, de prévenir toute banalisation de la violence et de réaffirmer la primauté du droit, du dialogue et du respect des personnes. C'est à cette condition que pourront être préservés la cohésion sociale, la confiance entre les citoyens et l'avenir de notre île. »

- **Christian NOVELLA** a pris connaissance de ce texte, et souhaite que cela soit contextualisé en relatant la situation telle qu'elle était, qui ne relève d'ailleurs pas, selon lui du cadre privé : en effet cela s'est déroulé sur une commune au sein d'un village, celui de Jean-Pierre GODINAT, où un échange a eu lieu sur le site facebook de la mairie lors duquel Jean-Pierre a pris un cliché de décharge sauvage et l'a légendé de la mention « Vergogna », s'en est suivi un échange houleux sur le droit de chacun à disposer de son terrain privé. Jean-Pierre a donc sollicité en réponse sur ce site son expertise, à la lecture du Code de l'Environnement, où l'interdiction de déposer des déchets sur un terrain est avérée, en précisant que cela peut donner l'occasion au 1er magistrat de la commune d'effectuer un rappel général à la loi sans stigmatisation.
- Lors d'un appel téléphonique, un conseiller municipal -proche du maire- s'est montré menaçant, puis s'est déplacé au domicile de Jean-Pierre, a agressé sa compagne puis l'a bousculé en ayant conscience du handicap que présentait Jean-Pierre GODINAT qui bien qu'ayant été hospitalisé, ne doit son salut qu'à l'intervention de voisins.
- Malgré de nombreux messages de soutien et une intervention sur le site de mairie de ce Rinatu COTI, la question de savoir comment se mobiliser pour lui venir en aide s'est posée, la maison de village de Jean-Pierre a fait l'objet d'une violation de domicile en son absence. Sans préjuger des auteurs faut-il y voir une relation de cause à effet en relation avec le conflit
- La question peut être posée.
- Pour lui, c'est un problème inhérent à une pratique mafieuse, ce qui pose question car la société civile se doit de dénoncer ces faits, ces formes de violence. Les auteurs de ces faits auraient dû être relatés dans la presse pourtant alertée. Or un homme politique de premier plan s'est avéré proche du maire de la commune. Est-ce la raison pour laquelle cette agression n'a pas eu d'écho médiatique ?
- Par conséquent, il s'interroge quant à savoir comment la société civile peut dénoncer ces faits, sachant que les élus municipaux sont, tout de même en charge de la sécurité des administrés.
- Pour sa part, il se dit interpellé par la forme de violence qui tous les jours agit en Corse, sur les personnes et les biens, comme si la loi du plus fort prévalait.
- Alors, Jean-Pierre, lui a demandé conseil pour un projet de texte de motion qu'avec son accord nous avons amendé avec François CASABIANCA pour qu'il puisse être porté par le Cesec par l'intermédiaire de son bureau. Cependant, et comme la réponse tardait, Jean BRIGNOLE membre du bureau s'est proposé pour présenter ce texte qui a bien entendu été une nouvelle fois modifié. Christian Novella propose les amendements suivants :
- Ligne 33 - « sans pour autant se limiter à un cas individuel, cette préoccupation trouve un écho particulier au sein même de notre assemblée, puisque Jean Pierre GODINAT membre du bureau, et par ailleurs en situation de handicap notoire, ainsi que sa compagne, ont été récemment victimes, de violences verbales et physiques à leur domicile villageois » ;
- Ligne 40 – « Le CESECC tient à assurer à son collègue son soutien unanime dans cette épreuve qu'il traverse »

La Présidente remercie Christian NOVELLA et propose que d'autres Conseillers s'expriment, en ajoutant cependant, bien qu'elle n'ait pas prévu de le faire, elle compte revenir sur la chronologie des événements puisqu'elle vient d'être exposée, mais devant le caractère peu précis des faits, elle souhaite revenir sur cette genèse.

François CASABIANCA souhaite amender le texte, aussi il a adressé sa proposition à la Secrétaire Générale afin qu'elle soit prise en compte.

La Présidente acte la demande d'amendement mais précise qu'avant de l'examiner, il est d'usage d'entendre les points de vue de chacun.

Denis LUCIANI prend connaissance de cette situation, et insiste d'abord sur la nécessité de poser les faits et sollicite la Présidente afin qu'elle livre sa chronologie ; par ailleurs, pour lui il y a tout de même plusieurs problèmes : d'abord, il eût fallu être au courant de ces faits (menace, violence, pratiques mafieuses...), ainsi que les critères généraux qui sont repris sur la violence dans cette motion, où il serait question de pratiques de pressions qui auraient lieu dans les villages et généralisées au sein de la société. Cependant, il se dit interloqué par toutes ces incompréhensions et, même s'il accorde toute sa solidarité à Jean-Pierre, il ne se prononcera pas.

Fabien MINEO qui a lui aussi été confronté à la violence il y a quelques années, souscrit à ce projet de motion qui selon lui présente un cadre précis avec une généralisation ; il revient sur une situation qui l'a marqué, puisque lui aussi a reçu des menaces de mort, avec à l'issue la tenue d'un procès en correctionnelle : ses amis étaient présents pour le soutenir, ainsi que toutes les sphères auxquelles il appartenait mais il aurait souhaité recevoir le soutien de la société civile et du CESECC, s'il en avait, à l'époque, fait partie.

La Présidente revient sur la genèse, car lors de la réunion du Bureau délocalisé à Stareso, ce projet de motion n'a pas été évoqué, ce sujet a été discuté dès lors que les membres en ont eu connaissance, sans que Jean-Pierre ne manifeste le souhait que le Conseil se mobilise ; néanmoins, cet événement qui a touché de près un membre de l'institution a ému chaque conseiller qui a apporté sa solidarité morale et sa présence à Jean-Pierre. Nonobstant, l'institution peut se prononcer sur certains faits, et le texte illustre bien le rejet de toute forme de violence, mais en l'occurrence il s'agit d'une affaire -même si comme le dit Christian NOVELLA ce sont des faits qui se produisent en Corse tous les jours- de droit privé, même si tous sont solidaires de Jean-Pierre.

Michelle BIAGGI souscrit aux propos de la Présidente, et se dit gênée par un texte qui personnifie et/ou personnalise, elle argue du fait que ce différend ne s'est pas déroulé dans le cadre des missions du CESECC, alors que cela arrive parfois d'avoir des problèmes de voisinage ou autres, sans pour autant saisir le Conseil : elle suggère que soit remplacé le nom de Jean-Pierre par une mention « les membres de l'Assemblée ».

Marie-Josée SALVATORI agréée cette proposition, car elle considère le texte complet et, à titre personnel, elle déplore cette situation pour autant ; elle aussi a subi l'agression de sa voisine sans saisir le Conseil.

Jean BRIGNOLE insiste sur la mention du nom de l'intéressé, avec en toile de fond le nécessaire soutien collectif qui s'impose, qui ne serait pas autocentré sur Jean-Pierre car même si son cas est évoqué, il s'agit surtout de la conclusion malheureuse de ce qu'ont subi Jean-Pierre et sa famille, c'est une confrontation à la réalité.

Charles CASABIANCA a appris tardivement ce qui est advenu, et en quelque sorte en sa qualité de membre de la commission « Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme », il a dénoncé -à la façon d'un lanceur d'alerte- une infraction au Code de l'Environnement, une situation que les maires subissent dans de nombreuses communes et cet incivisme doit être mis en lumière : par conséquent, pour toutes ces raisons, il votera cette motion.

François CASABIANCA partage les propos de Charles CASABIANCA car le terme de lanceur d'alerte est parfaitement approprié, à l'instar de Christian NOVELLA, il le qualifie même d'acte de courage : aujourd'hui c'est une opportunité qui est donnée au conseil d'apporter son soutien et sa

solidarité, mais aussi d'affirmer que cela ne peut pas continuer ainsi. Ce projet de motion doit à la fois comporter le cas précis de Jean-Pierre, voire dépasser ce cas et lui faire jouer un rôle de dénonciation de la violence systémique dans la société.

Jean-Pierre GODINAT indique avoir dénoncé une décharge sauvage sur la page Facebook de la commune, jusqu'à recevoir un appel téléphonique de menaces de mort, ainsi qu'une injonction de rejoindre dans l'heure sa propriété privée sous peine qu'elle soit incendiée. De Sagone, il s'est rendu chez lui, en précisant n'avoir cité aucun nom ni aucun homme politique : arrivés sur les lieux, des insultes ont eu lieu, sa compagne s'est interposée car elle craignait pour sa santé, l'individu en question l'a alors frappée, à ce moment-là l'intéressé s'est interposé et il a été frappé lui aussi. Des voisins se sont alors interposés, avec 3 plaintes déposées et les 3 témoins qui ont attesté des faits.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI s'est manifestée auprès de Jean-Pierre GODINAT, et estime normal que le CESECC, instance qui fait partie de la Collectivité de Corse, apporte son soutien éclairé à Jean-Pierre. En outre, elle remarque que, chaque année, un rapport concernant les lanceurs d'alerte et l'article 40 est présenté octroyant une légitimité supplémentaire au soutien qui doit être apporté à Jean-Pierre GODINAT et à sa famille. Elle préconise une mention relative « les agressions de la part des élus qui représentent la République Française qui sont garants de la protection des personnes soient précisées. »

Marie-Josée SALVATORI précise que ce n'est pas un élu qui a agressé Jean-Pierre GODINAT.

Christian ANDREANI estime cette situation complexe : humainement parlant, Jean-Pierre GODINAT est un militant culturel qui œuvre depuis des années avec une certaine conception du monde, la logique administrative des mots fait que les écrits restent. Aussi il juge que cette motion est un début et même si cela n'est pas dans les attributions du CESECC, il considère que le terme « soutien » est important et propose pour sa part un « soutien affirmé ». Enfin, après examen de l'amendement de François CASABIANCA, ce texte pourrait être amélioré et rendu plus percutant, ce qui encouragerait Jean-Pierre GODINAT à poursuivre son action.

La Présidente considère que les termes de la motion sont assez forts pour dénoncer les faits, mais aussi pour un soutien explicite à Jean-Pierre GODINAT et la dénonciation de ces actes systémiques, tout en rappelant le rôle, les missions du CESECC et la manière dont collectivement l'institution doit être défendue. Cependant, cette position n'étant pas partagée, elle ne la mettra pas en avant.

Denis LUCIANI propose une phrase simple de soutien qui soit neutre et factuelle avec un débat qui serait posé sur un autre plan : pour sa part, il considère que le texte mélange deux notions.

La Présidente objecte que les notions ne sont pas mélangées mais que ce qui a alerté est l'agression de Jean-Pierre GODINAT, cela démontre la volonté du CESECC de se mobiliser sur cette question d'ordre général et qui concerne l'ensemble de la société à partir d'un évènement factuel.

Christian NOVELLA suggère une nouvelle formulation :

-Ligne 33 - « sans pour autant se limiter à un cas individuel, cette préoccupation trouve un écho particulier au sein même de notre assemblée, puisque Jean Pierre GODINAT membre du bureau, et par ailleurs en situation de handicap notoire, ainsi que sa compagne, ont été récemment victimes, de violences verbales et physiques à leur domicile villageois » ;

-Ligne 40 – « Le CESECC tient à assurer à son collègue son soutien unanime dans cette épreuve qu'il traverse »

François CASABIANCA pour sa part propose l'amendement suivant, qui vise à aider, en montée en généralité pour aller plus loin :

Ligne 63 - « Le CESECC souhaite que la Commission de lutte contre les pratiques mafieuses se saisisse d'une réflexion d'ensemble sur les modes de résolution des conflits dans notre société. »

La Présidente constate que ce texte figurait dans la 1^{ère} proposition émise par François CASABIANCA alors que le Conseil n'a pas encore débattu collectivement quant à savoir si une étude approfondie sur ces questions doit être menée.

François CASABIANCA réfute cet argument qu'il considère partiellement vrai car la notion de pratiques mafieuses est souvent associée au grand banditisme et à la criminalité organisée or ici, il s'agit de violence systémique qui est un volet très faiblement identifié par cette commission : les pratiques mafieuses sont des pratiques d'intimidation qui peuvent s'inscrire en dehors de la grande criminalité et de la criminalité organisée.

La Présidente estime cette préconisation redondante, car chacun est convaincu de ces questions de problématiques de violences systémiques ; il s'agit ici d'une motion de soutien à une personne.

Jean DAL COLLETO soutient amicalement Jean-Pierre GODINAT, toutefois en sa qualité de praticien de la procédure pénale, il s'interroge quant à l'amélioration et l'efficacité de la procédure pénale en cours, et suggère qu'une association qui défend des intérêts, pourrait se joindre à la procédure, en se portant partie civile, afin d'y apporter une efficacité supplémentaire.

La Présidente propose à ce titre, que l'association U LEVANTE qui œuvre en qualité de lanceur d'alerte environnementale, s'empare de cette question.

Christian NOVELLA décline la proposition et argue que la plate-forme citoyenne est informée, il ajoute que les élus sont désormais défendus par une loi parce qu'ils sont attaqués, mais le contraire se produit aussi.

Pat O'BINE estime que la cause n'est pas présente dans la motion, il n'est en effet pas mentionné que l'agression a eu lieu, en raison de la dénonciation d'une décharge sauvage d'une manière non nominative.

La Présidente soumet le 1^{er} amendement déposé par Christian NOVELLA :

Ligne 33 : « *Sans pour autant se limiter à un cas individuel, cette préoccupation trouve un écho particulier au sein même de notre assemblée, puisque Jean-Pierre GODINAT membre du bureau et par ailleurs en situation de handicap notoire, ainsi que sa compagne, ont été récemment victimes de violences verbales et physiques.* »

Votants : 45

NPV : 1 (Jean-Pierre GODINAT)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le 2^{ème} amendement déposé par Pat O'BINE :

Ligne 38 – « *pour avoir lancé une alerte environnementale en dénonçant une décharge sauvage* »

Votants : 45

NPV : 1 (Jean-Pierre GODINAT)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le 3^{ème} amendement déposé par Christian NOVELLA :

Ligne 40 – « *Le CESECC tient à assurer à son collègue son soutien unanime dans cette épreuve qu'il traverse* »

Votants : 45

NPV : 1 (Jean-Pierre GODINAT)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

Jean-Jacques GIANNI souhaite en sa qualité d'élue de la République indiquer que la société civile retiendra que la famille que représente le CESECC, qui a une réflexion commune et se bat pour des valeurs, s'est érigée en soutien à Jean-Pierre GODINAT. Il pense que les personnes qui jugeront cette agression tiendront compte de la mobilisation d'un groupe soudé et cohérent, parce que cette violence représente un quotidien au gré des humeurs des habitants, des tiraillements de la société : personne n'est aujourd'hui à l'abri.

La Présidente soumet le 4ème amendement déposé par François CASABIANCA :

Ligne 63 - « *Le CESECC souhaite que la Commission de lutte contre les pratiques mafieuses se saisisse d'une réflexion d'ensemble sur les modes de résolution des conflits dans notre société.* »

Votants : 45

NPV : 1 (*Jean-Pierre GODINAT*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

La Présidente souhaite qu'une réflexion soit menée sur le clanisme et l'esprit corporatiste qui peut animer certains car le CESECC est un groupe de personnes qui représente l'ensemble de la société civile, avec quelquefois des intérêts divergents et des points de vue contraires, mais qui recherche, par l'exercice démocratique permanent, des consensus et des moyens de résolution collectifs pour un certain nombre de problèmes : c'est une différence fondamentale avec l'esprit de corps ou le clanisme ou même l'esprit de famille, qui peut prévaloir quelquefois et qui peut engendrer des dérives concernant les fonctionnements de la société.

Puis, **la Présidente** soumet le texte au vote.

Votants : 45

NPV : 1 (*Jean-Pierre GODINAT*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour conclure, **la Présidente** informe les Conseillers de l'envoi prochain d'un compte-rendu du séminaire CESER de France qui s'est tenu sur les décisions subséquentes, notamment une participation au livre blanc des régions, avec un éclairage particulier sur les régions comme la Corse, un projet pour lequel les deux présidents de l'Exécutif (l'actuel et l'ancien), la Présidente de l'Assemblée de Corse et les députés ont été sollicités. En effet, CESER de France envisage la tenue le 30 septembre prochain, d'un colloque intitulé « Comment renouveler le pacte démocratique par le fait régional ? », avec 3 tables-rondes :

1^{er} atelier - 10 ans après la loi NOTRe, la prochaine étape de la décentralisation est-elle démocratique :

- Mettre en perspective les grandes lois de décentralisation,
- Le fait régional et la transformation des pratiques de décision,
- 3 productions :
 - Ce que la décentralisation a changé,
 - Ce qu'elle n'a pas résolu,
 - Ce que devrait être une décentralisation : de la concertation

2^{ème} atelier - Comment faire vivre une démocratie régionale permanente, avec 3 questions proposées :

- Comment articuler démocratie représentative, société civile organisée et participation citoyenne ?
- Comment partir du 1^{er} kilomètre démocratique et des bassins de vie ?
- Quelles conditions rendent les démarches participatives, durables, inclusives et utiles à la décision ?

3^{ème} atelier : Conclusion

- Les institutions participatives au XXI^{ème} siècle ou les institutions participatives sont-elles adaptées aux besoins et aux technologies du XXI^{ème} siècle et quelles évolutions envisager ?

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 16h.